AR PREFECTURE

063-200070712-20171213-20171213_25-DE Regu le 22/12/2017

Conseillers en exercice : 58

Conseillers présents :

50

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

Total votants :

56

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017 A 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 6 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 13 décembre 2017 à 19h00, avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ Philippe CAYRE à Christiane SAMSON Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY Ghislaine DUBIEN à Sylvie CHAUNY

Conseiller.e.s absent.e.s: Didier ROMEUF, Claude NOWOTNY, Jany BROUSSE

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

Approbation des conventions de gestion d'exercice des compétences avec les communes d'Augerolles, Courpière, Saint-Flour l'Etang, Sermentizon et Vollore-Ville DÉLIBÉRATION N° 20171213-25

Rapporteur: Tony BERNARD, Président

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et l'intérêt communautaire délibéré le 9 novembre 2017,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2018, la Communauté de Communes n'exercera plus les compétences suivantes :

- L'aménagement et l'entretien d'investissement des bâtiments scolaires (école et restaurant)
- La construction, l'entretien et le fonctionnement des gymnases
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie à l'exception de celles listées dans la délibération d'intérêt communautaire.

Considérant que pour effectuer le transfert effectif de ces compétences aux communes concernées, la collectivité dispose d'un délai jusqu'au 31 décembre 2018 afin que la CLECT établisse son rapport d'évaluation des charges,

Au regard de ces échéances et **considérant** qu'il convient d'assurer en 2018 la continuité du service et de l'action publique, il est proposé au conseil la signature de conventions de gestion par lesquelles les communes compétentes au 1^{er} janvier 2018 confient à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne l'exercice de des compétences suivantes :

AR PREFECTURE

063-200070712-20171213-20171213_25-DE

Regu le 22/12/2017

Communes	Compétences confiée à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
Augerolles	 L'aménagement et l'entretien d'investissement de l'école publique pré élémentaire et élémentaire et le restaurant scolaire de la commune d'Augerolles La création, l'aménagement et l'entretien du parking existant situé :
	Grand Rue à Augerolles - section AY n°266 - contenance 10 a 17 ca
Courpière	- L'aménagement et l'entretien d'investissement de l'école publique pré élémentaire et l'école publique élémentaire Jean Zay ainsi que le restaurant scolaire de la commune de Courpière,
	- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase Loïc Charpentier et du gymnase Bellime ainsi que le plateau d'évolution et les deux parkings attenants, situés à Courpière,
	- La création, l'aménagement et l'entretien du parking existant situé : avenue de la Gare à Courpière - parcelle BL 748 - contenance 3 a 30 ca.
Saint-Flour l'Etang	- L'aménagement et l'entretien de l'école publique pré élémentaire et le restaurant scolaire de la commune de Saint Flour L'Etang.
Sermentizon	- L'aménagement et l'entretien d'investissement de l'école publique pré élémentaire et élémentaire et le restaurant scolaire de la commune de Sermentizon
Vollore-Ville	- L'aménagement et l'entretien d'investissement de l'école publique pré élémentaire et élémentaire et le restaurant scolaire de la commune de Vollore-Ville

Le rapporteur présente à l'assemblée les conventions de gestion qui vont être signées avec les communes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les conventions de gestion de services pour l'exercice des compétences obligatoires visées ci-dessus,
- Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de gestion ainsi que tout document afférant à cette décision avec les communes d'Augerolles, Courpière, Saint Flour l'Etang, Sermentizon et Vollore-Ville.

TOTAL VOTANTS:

56 =

Conseillers Présents : 50

Représentés : 6

Non-participation

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : Abstention :

56 =

Pour : 56

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD, Maire de Châteldon